Fascicules N° 139 - 140 - 141 - 142
1er Semestre 2007

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Collège Communal
Fondé le 27 vendémiaire An XII
Restauré et Agrandi en 1885 - 1886
photographie Renée Dô - portail d'entrée

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

31ème année de la Revue - 34ème du G.R.E.C. - 42ème de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

Lodève sous la Terreur

(octobre 1793 - août 1794)

Le 8 octobre 1793 a lieu à **Lodève** la proclamation solennelle de la loi des suspects. Un comité de surveillance est formé qui va être, avec la collaboration de la municipalité et de la Société Populaire, le véritable maître de la ville. Ce Comité tient sa première réunion le 12 octobre et ordonne aussitôt des arrestations.

"Toutes les personnes emprisonnées lors des troubles de la **Lozère** sont, naturellement, arrêtées à nouveau, mais il s'en faut qu'elles soient les seules".

"Après le mouvement fédéraliste, la ville a été, pour ainsi dire, unanime à adhérer à la Convention montagnarde; personne ne nous a semblé s'être déclaré contre le régime établi. S'il y a encore des opposants, ils sont bien peu nombreux. Sans doute, parmi les anciens-nobles, tous ne doivent point s'être ralliés au nouvel ordre de choses, mais ils gardent pour eux leurs regrets; ils ne conspirent point pour rétablir un régime qui, pour le moment, ne rencontrerait pas d'adhérents parmi leurs concitoyens. Cependant, s'il y a peu d'opposants en ce qui concerne la forme de gouvernement, il existe par contre un nombre important de catholiques fermement attachés aux prêtres réfractaires. Pour l'instant ces personnes, qui ne se recrutent point seulement parmi les nobles et les bourgeois, mais aussi parmi les gens de métier, ne sont pas bien dangereuses; le départ des prêtres réfractères, en 1792, n'a suscité aucun incident, et depuis nous n'avons rencontré aucun trouble pour motifs religieux. Mais pour si tranquille qu'elle soit, cette opposition n'en existe pas moins et se traduit de temps en temps par des paroles imprudentes. On comprend donc que le Comité de surveillance, dont la tâche est de dénoncer, non seulement les adversaires actifs du régime établi, mais encore les adversaires éventuels, puisse tenir pour suspectes des personnes qui, sauf leurs propos et leurs liaisons "inciviques" n'ont point commis d'autre faute.

"C'est pourquoi le Comité arrête et fait conduire à la maison d'arrêt du district, à **Gignac**: d'abord des anciens nobles, le comte de la Prunarède, sa femme et son fils aîné, le baron de Laurens, Saint-Julien, M. Jean de Vinas, le chevalier Déjean, etc; puis des personnes ayant entretenu des rapports avec les réfractaires: les ex-religieuses Marie Périer, sœur d'un prêtre déporté, Cazilhac, Beaupillier et Barascut, frères de prêtres déportés, les deux sœurs de l'archidiacre d'Azémar, etc. La maison d'arrêt devient bientôt trop petite pour contenir toutes les personnes arrêtées, et quelques-uns des détenus doivent être logés à la Citadelle de **Montpellier**.

"Très vite, le comité se montre très sévère: par exemple, le 6 brumaire, il décide l'arrestation de Cros, l'ancien troisième Consul, parce "qu'il a trouvé chez lui une chanson fanatique et contre-révolutionnaire, composée et connue depuis environ deux ans, trouvée dans ses vieux papiers, confondue avec des chansons patriotiques, que ses enfants n'ont pu chanter sans qu'il l'ait entendue, et qu'il aurait dû brûler."

"Ardemment zélé à accomplir sa tâche, d'autre part recevant des dénonces inspirées d'animosités particulières, le Comité en arrive à porter des jugements trop hâtifs, et quelques-unes de ses appréciations sont de véritables calomnies.

"Par exemple, le comité a fait arrêter Salles de Costebelle et l'a traduit à la Citadelle de **Montpellier**, considérent "qu'ex-député par le peuple à l'Assemblée Constituante, il a trahi ses serments et manqué à ses devoirs en siégeant constamment au côté droit; qu'étant de retour à **Lodève**, il ne fréquenta que des aristocrates, qu'il a toujours partagé leurs sentiments et leurs principes, qu'enfin il s'est trouvé compromis dans les papiers d'un prêtre réfractaire saisis dans le couvent des religieuses de **Gignac**". La belle assurance du Comité peut faire penser qu'il possède des preuves certaines. Il n'en est rien, cependant. En effet, Salles de Costebelle adresse au représentant du peuple Boisset une pétition demandant son élargissement,

Place de la République

en fournissant, à l'appui, des certificats des communes voisines du **Luc** (**Gard**), où il a séjourné en dernier lieu. Le représentant du peuple s'adresse au Comité et lui demande de motiver les raisons qu'il a de mettre SALLES DE COSTEBELLE en état d'arrestation. Le Comité, en présence de cette injonction, se dérobe et déclare simplement, le 6 ventôse, que, "vu les certificats qui semblent prouver le retour de SALLES à la cause du peuple triomphant, et attendu qu'il a subi quatre mois de détention, il s'en réfère à la sagesse du représentant". Mais BOISSET insiste et, le 15 ventôse, le Comité fait la réponse suivante, où il avoue ingénument les procédés qu'il lui arrive d'employer: "Considérant qu'on ne peut prononcer que d'après sa conviction intime, quoique des preuves écrites ne soient pas entre les mains du Comité, nos principes révolutionnaires nous font classer le pétitionnaire parmi les gens suspects dignes des peines qui ont été et qui seront prononcées par la loy".

Avec de telles méthodes, on en arrive à arrêter le procureur de la commune lui-même, CLAPARÈDE, quoique jacobin ardent, parce qu'il a élevé des doutes sur la validité du Comité de surveillance. Mais la municipalité proclame haut son innocence et, par ailleurs, on ne trouve rien de compromettant dans les papiers de CLAPARÈDE, qu'on doit relâcher quinze jours après.

Quelques mois plus tard, on met en état d'arrestation tous les anciens nobles, sans distinction: le vicomte DUPUI-MONTBRUN, vieillard infirme, âgé de 87 ans, M. DE SALZE, vieilli et malade, qu'un membre du Comité a déchargé des accusations portées contre lui, etc.... Le marquis de FOZIÈRES, maire de la ville de 1775 à 1779, n'est point épargné, bien qu'il ait fermement adhéré au régime nouveau, observé scrupuleusement toutes les lois révolutionnaires, assisté à toutes les fêtes patriotiques, collaboré avec la municipalité pour apaiser tous les mouvements populaires, au point de s'être brouillé avec les autres nobles par des marques réitérées de civisme.

Le Comité de surveillance fait preuve d'un zèle qui le porte à l'exagération, si bien que ses membres en arrivent à être dénoncés. Par ses arrestations arbitraires il fait peser la terreur sur la ville. Mais on doit convenir que les prisonniers sont bien traités. Par exemple le Comité accorde à la Comtesse de la PRUNARÈDE de recevoir dans sa prison les visites de son Perruquier. De plus on veille scrupuleusement à la conservation des biens des suspects. Ainsi on arrête un berger qui avait fait paître son troupeau dans le prè de M. de la PRUNARÈDE, et une femme, amie de Madame de FOZIÈRES, qui dilapidait les biens du marquis.

Après le Comité de surveillance, la véritable maîtresse de la ville est la Société Populaire, nettement jacobine d'union, qui empiète sur les attributions de la municipalité et qui, d'autre part, dénonce au Comité de Surveillance les personnes suspectes. Elle remplit ses fonctions avec sévérité. Ainsi, un jour où il est question, au cours d'une séance, de réparations à faire dans la salle où se tiennent les assemblées, un modeste cultivateur objecte "Aco porta pas le blat à l'oustal" Il est aussitôt dénoncé et arrêté *"pour avoir tenté par ses propos, de désorganiser la Société Populaire en s'opposant à des motions sur son établissement durable"*. L'égalité jacobine règne entre tous les membres de la société, qui sont invités à se tutoyer fraternellement. Toutes les séances commencent par des chants patriotiques, *"parce que l'homme ne saurait jouir de la liberté sans l'unir à la gaêté, qui est sa naturelle compagne"*. A côté du Comité de Surveillance et de

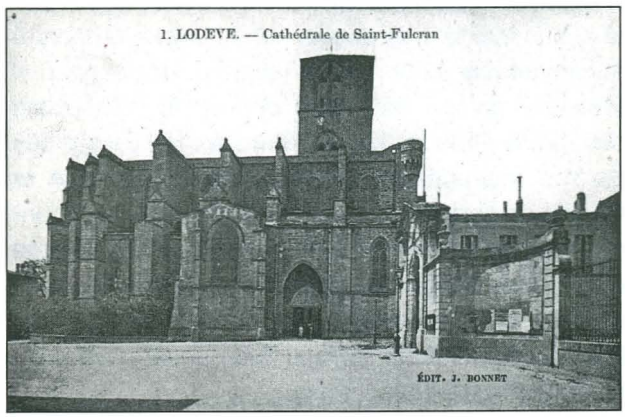

Cathédrale Saint-Fulcran

la Société Populaire, la Municipalité joue un rôle effacé.

A la fin de novembre 1793, le mouvement de déchristianisation, qui sévit dans toute la **France**, se fait sentir à **Lodève**, où toutes les autorités vont être d'accord pour le favoriser.

Le curé et le vicaire de Saint-Pierre sont dénoncés, comme portant des roupes et des habits qui tiennent encore d'un costume prohibé *"et la municipalité les fait comparaître. Le curé s'excuse, il a satisfait à la loi en mettant une redingote neuve et finit d'user l'ancienne. Le Conseil, considérant que, dans toutes les parties de leur costume, ces citoyens affectent de se distinguer du reste des citoyens, tant par la façon des habits que par la couleur, par l'arrangement de leur coiffure que cette manière de se mettre tient au costume religieux, délibère que les citoyens curé et vicaire de Saint-Pierre sont invités à quitter ces marques distinctives et à se vêtir comme les autres citoyens."* Le mouvement de déchristianisation s'accentuant, de nombreux prêtres se présentent au Conseil du District et remettent leur lettre de prêtrise, qu'on brûle en leur présence.

Des ordres précis arrivent bientôt du Conseil du Département. Le 6, la Municipalité reçoit un arrêté qui donne le dernier coup au "fanatisme" et s'y conforme. En suite de quoi *"pour que les yeux du citoyen philosophe ne soient plus choqués du spéctacle des cérémonies superstitieuses du rite romain"* les curés sont enjoints de borner à l'intérieur des temples les cérémonies du culte... En outre il sera précédé à l'enlèvement des croix, images et autres objets du culte, qui sont dans les lieux du public ou devant des maisons", la transformation en Halle au blé de l'Eglise Saint-Pierre *"Temple trop longtemps respecté"*.

Le tisserand MICHEL, membre du Comité de surveillance rapporte à ses collègues que venant d'assister à un enterrement où les assistants ont chanté le "De profondis" il les a profondément réprimandés et leur a dit *"qu'il serait plus digne des Républicains de chanter des hymnes en l'honneur de la République"*. Le conseil lui attribue une mention honorable dans son procès-verbal.

Le 8 frimaire, la Société Populaire se rend au sein de la Municipalité et cette dernière, après avoir abjuré tous les cultes et "*voué au mépris toutes les sectes*" ratifie la transformation en Halle au blé de *"l'antre de la superstition dit de Saint-Pierre*". Quelques jours après, conformément aux lois, elle ordonne à tous les administrés de ne plus observer le repos du Dimanche et de ne cesser le travail que le jour de décès.

Ce mouvement de déchristianisation, quelques nombreux et zélés soient ses adhérents, ne réunit pas cependant l'ensemble de la population. Une partie des habitants est restée fidèle à sa foi et blessée par les mesures antireligieuses va être amenée à réagir. Il y a de modestes gens de métiers dévoués à la République, mais très attachés à leurs croyances. Ils réussissent à faire adopter un vœu par la Société Populaire, vœu aux termes duquel *"il sera avisé aux moyens de rétablir les dégradation occasionnées aux Eglises aux frais et dépense de ceux qui les ont occasionnés"*.

Mais cette tentative est vouée à l'insuccès. Les corps sont déjà avancés dans le mouvement pour permettre ce recul... La Municipalité avertit le représentant du peuple BOISSET de ce qui s'est passé, en le priant de venir à **Lodève**, *"pour y intimider par sa présence les malveillants, soutenir les faibles, protéger les patriotes et protéger ou affirmer l'esprit public"*.

BOISSET, mettant à la disposition du Comité de Surveillance 300 hommes, l'invite à redoubler d'activité et à faire arrêter tous les auteurs et complices du mouvement. Les inculpés sont d'humbles gens du peuple ; parmi eux nous trouvons: *"deux régents des écoles, un faiseur de bas, un retorseur, un escardasseur, un petit fabricant, ancien pareur, un apprenti tailleur, un volontaire, une poissionnaire, les femmes d'un meunier, d'un serrurier, d'un plâtrier, de deux cordonniers, d'un huissier..."*

L'affolement passé, on commence à s'apercevoir que ce mouvement, réaction instinctive de gens modestes, et d'ailleurs sincèrement attachés à la République, ne pouvait rien avoir de dangereux pour la République. Aussi quelques jours après, relâche-t-on les détenus, *"seulement coupables de légèreté, de fanatisme, d'imprudence, d'ignorance et de faiblesse."* D'autant que, *"s'ils venaient à s'oublier encore, il sera facile de les comprimer et de les mettre désormais hors d'état de nuire au progrès de la raison et de la philosophie"*.

Et le mouvement de déchristianisation va reprendre de plus belle.

Le 30 frimaire à lieu à Saint-Fulcran, la fête de la Raison, célébrée par les soins de la Société Populaire, qui ne fait aucune invitation pour que personne ne soit gêné par sa façon de penser. La nouvelle déesse, représentée par une jeune fille, apparaît sur l'autel, et Franc SALASC est l'orateur de la

cérémonie. Ensuite chaque décade, dans l'Eglise devenue temple de la Raison, sont prononcés par des orateurs volontaires, des discours de circonstance, qui font connaître au peuple "*le prix de la liberté, de l'égalité et généralement le bonheur d'être régéréné.*"

C'est vraisemblablement à cette époque qu'il faut rapporter la profanation des tombeaux de PLANTAVIT DE LA PAUZE, de Mgr. de SOUILLAC, Mgr. de FUMEL. Une nuit on fouille le caveau des évêques, on balaie les cendres de PLANTAVIT et de Mgr. de SOUILLAC; le corps de Mgr. de FUMEL est traîné jusque sur les marches du sanctuaire, dépouillé de ses ornements et finalement laissé, revêtu de la soutane et sans cercueil dans le tombeau.

"Les reliques de Saint-Fulcran ne sont sauvées de la destruction que grâce aux trois frères SEYVON, qui, une nuit, pénêtrent dans l'église, par une porte du cloître, enlèvent les reliques de la châsse et les enveloppent dans un linge blanc... A la faveur d'un vent violent et d'une obscurité profonde, ils peuvent revenir chez eux sans rencontrer personne sur le chemin et cachent les reliques sous-terre, dans leur maison".

Ce trait est significatif de l'époque. Il nous montre qu'alors même que le mouvement de déchristianisation est le plus intense et que toute résistance semble avoir cessé, il existe encore des gens attachés aux anciennes croyances. Mais cette opposition n'a absolument rien de dangereux; les gens du peuple qui n'adhérent point au mouvement ont bien soin maintenant de cacher leurs véritables opinions. Par exemple Jean SEYVON un de ceux-là mêmes qui sauvent les reliques, si un membre zélé de la Société Populaire, Serrurier de la Municipalité, il abat en cette qualité, toutes les croix qui se trouvent dans Saint-Fulcran. Jean SEYVON donnera des fragments de reliques à divers fidèles. Parmi eux il est curieux de constater que se trouve un ardent jacobin, le traiteur VIGOUREL, notable de la Municipalité terroriste. La main du Saint sera remise à la femme du franc-maçon LUCHAIRE qui est en même temps fille du jacobin Pierre FABREGUETTE.

"S'il y a encore des fidèles, la principale raison est qu'il y a encore des prêtres qui exercent secrètement le culte"; Firmin FABRE réside toujours en ville, dans la maison de son père, et c'est vraisemblablement à cette époque que LAVIT et Joseph LAGACHE, cachés dans l'**Aveyron** reviennent à **Lodève** où ils vivent dans des caves et sous-sols humides. Mais le plus actif des prêtres est Etienne ARRAZAT âgé seulement de 39 ans, qui va sous divers costumes visiter les pauvres et porter les sacrements aux mourants. C'est lui qui a accueilli les cendres de PLANTAVIT et de Mgr. de SOUILLAC. A vrai dire, il est plusieurs fois sur le point d'être arrêté; un jour il ne se sauve qu'en s'enfermant dans une balle de foin, et on le transporte ainsi dans une autre maison...

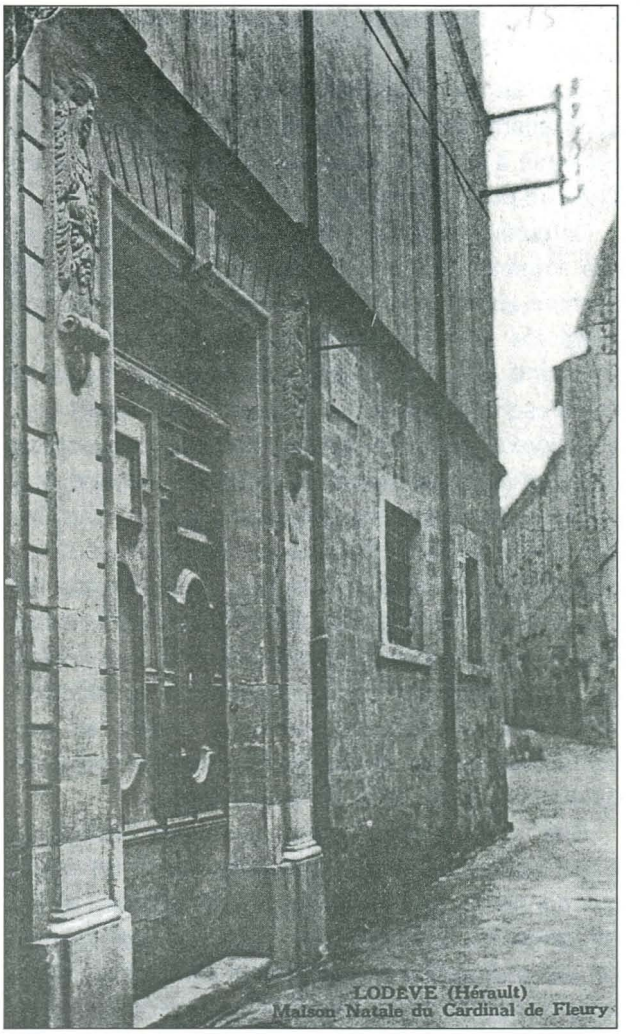

Maison natale du Cardinal de Fleury

"Il est curieux de constater, ce qui achève de caractériser la physionomie de cette période troublée, que ce prêtre, qui exerce secrètement le culte au mépris des lois, trouve un défenseur dans le corps municipal. Chaque fois que l'on décide de faire descendre chez les BERTHOMIEU, modestes fabricants, où loge ARRAZAT, avec sa sœur, ancienne Ursuline, un membre de la Municipalité, dont nous ne connaissons pas le nom, s'arrête devant la maison et crie: *"Ceux du Coural vous apporteront, ce soir leur filature"*. A ce mot d'ordre, le prêtre se cache et toutes les recherches sont inutiles. Une fois

cependant, les perquisitionnaires viennent à l'improviste. ARRAZAT est caché au pigeonnier, et on est sur le point de le découvrir lorsque celui qui l'a déjà sauvé plusieurs fois, intervient encore et obtient la fin des recherches.

Un autre révolutionnaire, lui aussi ami du prêtre, fait enfin courir le bruit qui, étant à **Agde**, il a vu ARRAZAT monter sur l'échafaud et désormais le prêtre n'est plus inquiété. Curieux de constater que les prêtres trouvent souvent un asile chez la femme de LUCHAIRE, avec au moins la passivité de son mari.

Le mouvement de déchristianisation s'arrête enfin; le 27 nivose, le conseil du District s'en plaint amèrement au Comité de Sûreté Générale et l'invite à des mesures énergiques. *"Déjà de nombreuses abdications nous annonçaient la fin prochaine du règne des prêtres, mais quelques discours, quelques réquisitions mal rapportées peut-être par des papiers publics ont retardé ce beau mouvement philosophique. Des malveillants n'ont pas manqué d'en profiter pour égarer quelques esprits trop crédules, pour réchauffer les derniers moments du fanatisme... Il est très urgent que la Convention prenne quelques mesures générales à cet égard. Si elle annonce que les prêtres qui ont conservé leurs fonctions ne seront plus salariés de la Nation, que tous les vases ou instruments d'or, d'argent, de cuivre des églises serviront de magasins nationaux seront vendus ou détruits, nous répondons de l'esprit du district".*

En même temps, le Conseil avec un acharnement un peu naïf poursuit la guerre à tout ce qui peut rappeler le catholicisme. En particulier il fait plusieurs tentatives infructueuses pour enlever deux girouettes en forme de croix qui sont au sommet des pavillons de l'Evêché. Enfin le 21 Ventôse des volontaires du bataillon de **Montblanc** passant à **Lodève** réussissent à les faire disparaître. Le Conseil donne à ces soldats une somme de cent livres.

Mais le désir de continuer le mouvement de décristianisation ne rencontre pas d'écho; les autorités de la ville se contentent de proscrire tout culte et vont porter maintenant toute leur attention sur la célébration des fêtes patriotiques afin d'entretenir l'esprit public parmi la population. Ces fêtes ont d'ailleurs commencé dès le début de la TERREUR. Le 12 brumaire a lieu une cérémonie en l'honneur des victoires sur les Vendéens. A 2 heures, les Présidents, Secrétaires et Commissaires de la Société Populaire, la municipalité, l'administration du District, le Tribunal, le Comité de Surveillance se réunissent dans la grande salle de l'administration. La Garde Nationale, précédée de la musique, fait partie du cortège; des groupes chantent des chants patriotiques. On se rend à Saint-Fulcran aux cris de vive la République vive la Montagne! Vive les sans culottes, qui sont répétés par l'Orgue sur tous les tons musicaux. RIVIÈRE fils, orateur de la Société Populaire; AVELLAN Procureur Syndic, ROUAUD Maire prononcent des discours en l'honneur des triomphes républicains. Un administrateur récite des vers patois qui sont couverts d'applaudissements. Le cortège se rend au pied de l'Arbre de la Liberté où sont chantés des hymnes patriotiques. A la place Broussonnelle, on met le feu à un bûcher de titres féodaux. Le Président de la Société Populaire prononce au nom du peuple le serment de *"maintenir jusqu'à la mort l'éternité de la République, une, indivisible"*. Le peuple le répète et les assistants se partagent en groupes qui se répandent à travers la ville en chantant la Carmagnole. Le soir, toutes les maisons sont illuminées.

"Le 10 frimaire a lieu la fête de Marcel LEPELLETIER, et autres martirs de la liberté", au cours de laquelle sont brûlées des lettres d'avocats, de médecins, de maîtrises, etc..., ainsi que des documents relatifs au mouvement fédéraliste.

"Le 20 ventôse est célébrée la fête de l'Arbre de la Liberté. Tous les membres de la Société Populaire ont travaillé à la plantation de cet arbre, en l'espèce un ormeau, sur le plan de l'Aire, devenu la place de la Révolution. La veille, à 8 heures du soir, la cérémonie est annoncée par une fanfare militaire. A 2 heures de l'après-midi le cortège se met en marche. Cinquante sans-culottes, avec les drapeaux tricolores déployés, forment l'avant-garde; ensuite viennent les vieillards, un premier groupe d'autorités portant des branches de chêne civique, le cœur des jeunes filles couronnées de lauriers et chantant des hymnes patriotiques. Le Président et le Bureau de la Société Populaire et les membres du Comité marchent devant le char de triomphe, qui orné de feuilles de chêne et de devises républicaines, est entouré d'une double haie d'agriculteurs, entourés de citoyens en armes. Sur le char est la Déesse de la Liberté, représentée par une jeune fille qui tient une pique. Enfin vient le chœur des jeunes citoyens, un second groupe d'autorités constituées, les mères de famille et les membres de la Société Populaire. L'arrière-garde est formée de cinquante sans culottes. Dans cet ordre, après avoir traversé la ville, le cortège passe le Pont de Lergue se déploie sur

les avenues du Pont de Celles et arrive sur la place de la Révolution où a lieu la plantation de l'arbre... Le Président du district jette la première pelletée de terre. L'orateur de la Société Populaire prononce un discours sur les avantages de la liberté et les hymnes patriotiques se font entendre. Sur l'air de la Carmagnole, une farandole générale a lieu autour de l'arbre. Les citoyens se divisent en groupes, en se répandant dans tous les quartiers, et se réunissent dans la salle de la Société Populaire où s'exécutent des danses. Dans de nombreuses maisons, des banquets ont lieu jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Le 20 floréal est célébrée la fête des Victoires. Le cortège s'ouvre par le char de la Montagne ; au plus haut est un laurier majestueux, et sur les pentes reposent des guerriers. Puis vient la déesse de la vertu, en l'espèce une jeune enfant, portée par quatre guerriers en bonnet rouge ; quatre jeunes filles habillées de blanc, ornées de feuillages et les cheveux épars, d'une main soutiennent une guirlande suspendue sur la tête de la déesse, et de l'autreportent une couronne, moitié chêne, moitié laurier. Deux sapeurs précèdent les quatre héros des armées ; un arc de triomphe les ombrage. Deux blessés suivent, sur un brancard ; ils sont couverts de lauriers ensanglantés et couchés sur des drapeaux. Cette première partie du cortège marche entre deux rangs de gardes nationaux. Ensuite viennent les vingt-quatre vieillards, précédés des inscriptions : "*Les victoires nous rajeunissent*" et "*Aux mânes des défenseurs de la Patrie.*" Ils chantent des hymnes à la mémoire des héros. Plusieurs membres de la Société Populaire, leur carte au chapeau, et les autorités constituées suivent pêle-mêle. Ensuite vient la musique et le chœur des femmes. La corne d'abondance se fixe sur le char de l'agriculture, où sont portées les charrues et d'autres instruments agricoles ; tout autour, sans ordre, est la foule des travailleurs de terre, avec des outils, signes de leurs occupations variées. Après le dernier groupe de sociétaires, vient le chœur des jeunes filles, habillées de blanc, avec des ceintures tricolores ; elles chantent des hymnes patriotiques. Enfin s'avancent les bergers et bergères, ornés de guirlandes ; ils portent des cerceaux aux trois couleurs, et au son des violons et des flageollets exécutent la danse des treilles. Les gendarmes et un nombreux piquet de gardes-nationaux ferment la marche.

"Le cortège traverse la ville, se déploie sur le Chemin neuf et arrive place de la Révolution. Le

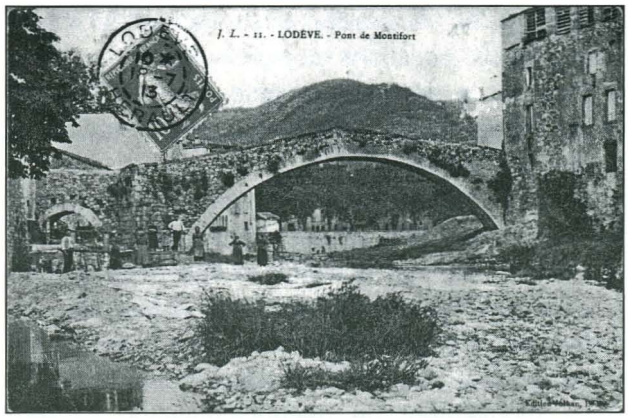

Pont de Montifort

bataillon carré se forme autour de l'Arbre de la Liberté, les chants patriotiques redoublent, la danse des treilles se déploie. Deux orateurs de la Société Populaire prononcent des discours sur les victoires des armées. La déesse de la vertu met une couronne de lauriers et de chêne sur la tête des quatre héros et des vingt-quatre vieillards. Le cortège s'avance vers la fontaine d'abondance, et tous les membres boivent dans la même tasse. L'air de la Carmagnole se fait entendre, une farandole se forme autour de l'Arbre de la Liberté, puis autour de la fontaine.

"Le 20 prairial, conformément à la loi, est célébrée la fête de l'Etre Suprême. Dès le 5, trois notables, six citoyens et des commissaires de la Société Populaire préparent cette cérémonie. A cette occasion, la municipalité envoie une adresse de félicitations à la Convention : " *...Arracher au juste persécuté, la conscience de sa vertu, l'idée d'un Etre Suprême, témoin et juge de ses actions, l'espoir de survivre à la calomnie, quelle scélératesse ! Le républicain austère s'alarmait de ces progrès de la fausse philosophie, le citoyen vertueux se disait à lui-même : Quoi ! le même néant confondrait les cendres de Brutus, de Socrate, d'Aristide et de Marat avec les restes impurs des Néron, des Porsenna, des Capet et des Corday ! Quoi ! Le généreux martyr de la Liberté n'a pas plus à attendre que le scélérat qui combat sa Patrie ! Grâces vous soient rendues, citoyens représentants, continuez à frapper de la massue populaire, et le fanatique qui déchire sa Patrie, et l'athée qui veut l'asservir.*" Au cours de la fête, une chanson patriotique est distribuée aux assistants. Saint-Fulcran, désormais temple de l'Etre Suprême, est décoré de feuillages.

Le 26 messidor a lieu la commémoration du 14 juillet 1789. A 11 heures du matin, le cortège,

composé de toutes les autorités constituées et des instituteurs avec leurs élèves, sort de la commune, précédé d'une musique militaire, et se rend dans l'enclos de l'administration du District, où est dressé l'autel de la Patrie, surmonté d'une statue de la Liberté. Le Maire prononce un discours, qu'il termine en prêtant le serment de la Liberté et de l'Egalité, répété par le peuple. Un autre orateur prend à son tour la parole et la cérémonie se termine aux cris habituels de *"Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne!"*

Le bel enthousiasme que nous trouvons dans ces fêtes est sincère, à n'en pas douter. Le peuple a d'autant plus de mérite à le manifester que, manquant souvent de pain, il est menacé par la famine.

La situation, au point de vue ravitaillement, est maintenant critique. On proclame la loi du maximum, et bien vite se fait sentir l'accaparement, conséquence inévitable de cette loi. Dès le 17 octobre, la municipalité doit prendre des mesures: elle défend les *"rassemblements tumultueux"* et ordonne de n'acheter que *"les objets nécessaires à la consommation"*.

Mais la loi est mal appliquée par les commerçants, qui vendent leurs marchandises au-dessus du prix maximum, ou présentent comme étant de première qualité des denrées de deuxième et troisième qualité, ou encore *"resserrent les marchandises ou les vendent avec une parcimonie qui tient de l'accaparement"*. La Société Populaire désigne des commissaires pour dénoncer au corps municipal toutes les infractions à la loi. Mais naissent des difficultés du fait que, dans les marchés voisins la taxe est méconnue. Un moment la viande fait totalement défaut; quelques jours après ce sont les légumes. Le marché étant presque vide, on se porte en foule sur les chemins, au devant des marchands, pour acheter denrées, bois et charbon. Le 17 frimaire, la municipalité interdit formellement les achats hors de la commune, sous peine de détention et d'une amende double de la valeur des objets achetés.

Les ouvriers, dont les salaires sont fixés, se trouvent dans l'impossibilité de se pourvoir de subsistances. Aussi la Municipalité décide-t-elle que les membres du Tribunal de police se consacreront au jugement des contraventions à la loi du maximum. Elle prend des mesures énergiques: tout marchand convaincu d'avoir vendu au-dessus du maximum sera condamné, la première fois à une amende de dix fois supérieure à la valeur des objets vendus, et la seconde fois, à deux ans de fer. Mais on ne trouve aucune collaboration de la part de l'acheteur et toutes les mesures sont dès lors inopérantes.

Pour prévenir la famine, on fait venir des pommes de terre dans les terres en jachère et dans les jardins, aucun espace ne reste inutilisé. La Société Populaire "sur la motion d'un membre contre les fraises qui, par leur odeur, leur goût et leur aprêtage, ne sont propres qu'à satisfaire des muscadins", décide "que les citoyens seront invités à arracher leurs fraisiers et à y substituer des plantes plus utiles et plus propres à entretenir la vigueur des sans-culottes".

Dans cette période troublée, les manufactures de draps connaissent une grande activité, bien que la loi du maximum alarme les fabricants. Ils demandent que les prix soient maintenus jusqu'à l'écoulement des matières dont ils ont dû s'approvisionner pour remplir les engagements résultant de leurs soumissions. La Municipalité, pénétrée que cette demande importe à l'avenir de la fabrique, la soutient et les intéressés finissent par obtenir satisfaction. Il y a à ce moment 160 fabricants de draps à **Lodève**.

Mais la pénurie de la main-d'œuvre se fait sentir, en raison des réquisitions qui ont enlevé beaucoup d'hommes. D'autre part, si les fabricants ont bénéficié d'un accommodement avec la loi du maximum, il n'en va pas de même des ouvriers, qui refusent de travailler et émigrent à **Bédarieux**, **Saint-Pons** et **Olargues**, où ont surgi des fabricants qui, ne travaillant pas pour les armées, vendent leurs draps à discrétion, et paient la main-d'œuvre jusqu'à trois fois au-dessus du maximum. Le 14 prairial, la Municipalité requiert les ouvriers de retourner à **Lodève** dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déclarés suspects. Les savonniers, qui avaient fermé leurs usines en raison de la loi du maximum, sont requis de les ouvrir pour ne pas arrêter le travail dans les fabriques de draps. Quant aux fabriques de bas et bonnets, elles connaissent une grande activité.

En pluviôse, on établit une imprimerie à **Lodève**. A la même époque on crée un atelier de salpêtre, où l'on travaillera de façon intense jusqu'à la fin de la Terreur.

Le 22 germinal, on fait la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans pour les armées d'**Italie** et des **Pyrénées-orientales**. De la résistance se manifeste parmi les fabricants pour ne point aller aux armées, prétextant les soumissions de draps à remplir. Mais la Municipalité proteste et déclare *"que **Lodève** deviendrait bientôt l'asile de tous les muscadins du*

département qui, sous prétexte de faire des draps, refuseraient leur service à la Patrie".

Par ailleurs, sévit à cette époque une grave crise d'immoralité. L'agent national se plaint en ces termes à la Municipalité: *"Les scandales se multiplient, la modestie ne décore plus tant les jeunes personnes du sexe; les jeunes garçons n'observent plus aucune décence avec elles, le libertinage semble s'accroître avec les ans, et déjà l'enfance n'est pas plus l'âge de l'innocence que les campagnes n'en sont l'asile. J'aurais à vous rappeler des obscénités déshonorantes pour la commune, j'aurais à vous dénoncer des actions de ces enfants dont l'âge mûr se fait à peine une idée. Les mœurs sont perdues pour la génération future, si vous n'y portez un prompt remède".*

Telle est à **Lodève** la vie municipale à cette époque, si fertile en contrastes, avec ses turpitudes et ses héroïsmes. Du moins la ville n'at-elle point eu trop à souffrir de cette période tragique de notre histoire, et un an plus tard le représentant du peuple OLLIVIER-GERESITE pourra-t-il déclarer avec raison: *"Je dois le dire, et c'est pour moi une satisfaction de le publier, je n'ai trouvé, parmi même les esprits exaltés, qu'en croyant servir la liberté ne servaient que des tyrans, ni de lapidaires, ni bourreaux. Le sang n'a pas coulé dans votre avenue. Les propriétés n'ont point été volé et si vous n'avez pu vous préserver à l'opposition générale vous n'avez du moins ni victimes à pleurer ni maisons à réparer".*

Jean MERCADIER

Bibliographie

- Archives personnelles
- Emile APPOLIS
  - D.E.S. Histoire-Géographie (mention Bien) - Faculté des Lettres de **Montpellier** - Commentaires de M. CORNIÈRE, directeur de journal hebdomadaire "L'Indépendant" de **Lodève** - 1924.
  - "*Les Fédérés lodévois en 1792*" (cahiers d'histoire et d'archéologie, année I, 1931, T. 1, pages 49-57.
  - "*Les Seigneurs du diocèse de **Lodève***" (cahiers d'Histoire et d'Archéologie, 1947, pages 154-165 et 223 à 234.
  - "*Lodève à travers l'histoire*", Causses et Cévennes n° 1964, pages 29-33.

L'article précédent sur **Lodève** (Bulletin n° 136-138) pages 39-47 nous a valu la correspondance suivante en date du 26 décembre 2006.

S'il est certain que les précisions historiques données dans cet article sont déjà citées dans les ouvrages de Messieurs APPOLIS et CORNIÈRE, il apparaît que les références ont été données comme il se doit par Monsieur Jean MERCADIER. Rien n'empêche un écrivain -ayant préalablement informé ses lecteurs de ses sources- de donner in extenso un compte rendu dudit article. Une façon pour nous de citer en exemple le travail qu'accomplit un lodévois de 94 ans !

Jacques Belot

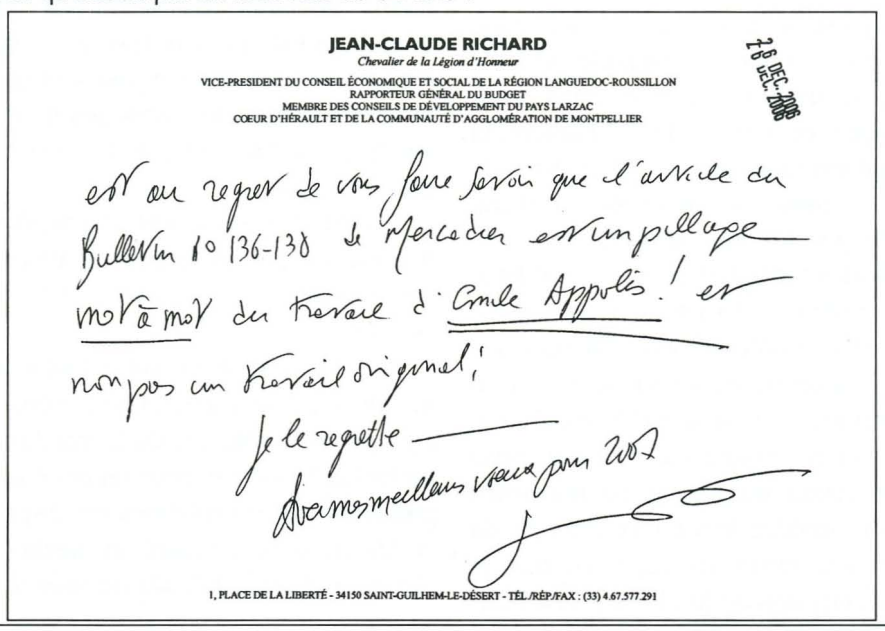

JEAN-CLAUDE RICHARD
Chevalier de la Légion d'Honneur
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
RAPPORTEUR GÉNÉRAL DU BUDGET
MEMBRE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS LARZAC
COEUR D'HÉRAULT ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

28 DEC. 2006

est au regret de vous faire savoir que l'article du Bulletin n° 136-138 de Mercadier est un pillage mot à mot du travail d'Emile Appolis ! et non pas un travail original !
Je le regrette
Avec mes meilleurs vœux pour 2007

1, PLACE DE LA LIBERTÉ - 34150 SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT - TÉL./RÉP./FAX : (33) 4.67.577.291